

Information sur la situation de Salah Hamouri



Association France Palestine Solidarité
Maison de Quartier-Le Patio
97 Galerie de l'Arlequin
38100 GRENOBLE
Courriel : afps38@yahoo.fr
www.afps-isere-grenoble.org

Qui est Salah Hamouri ?

Salah Hamouri est Franco-Palestinien, il a 32 ans et il vient d'obtenir son diplôme d'avocat. Il se consacre à la défense des droits humains et des droits des prisonniers politiques palestiniens au nombre de 6000. Il vit à Jérusalem-Est occupée. Il est marié et a un jeune enfant.

En 2005, il a été arrêté une première fois et condamné sans la moindre preuve, au terme d'un procès inique, pour avoir prétendument eu l'intention d'assassiner un rabbin d'extrême-droite, ce qu'il a toujours nié. Ce jeune homme de 19 ans a donc alors passé 7 ans dans les prisons israéliennes.

Il avait été libéré suite à un vaste mouvement de solidarité particulièrement en France.

Depuis sa libération, il a contribué à faire connaître la situation des prisonniers politiques palestiniens notamment en France. Nous l'avons accueilli dans notre département et à Grenoble en 2015.

Acharnement et arbitraire contre un homme qui ne lâche rien

Salah Hamouri est comme tous ces Palestiniens qui refusent l'occupation et la colonisation de leur terre par l'État d'Israël qui le leur fait payer très cher.

Depuis sa libération en 2011 il s'acharne contre lui :

- interdiction arbitraire de se rendre en Cisjordanie pour y suivre ses cours de droit à Ramallah.
- arbitraire aussi en ce qui concerne sa vie privée : son fils n'a pu naître à Jérusalem, son épouse - Française ayant été interdite d'accès après un séjour en France dans sa famille. Depuis, ils n'ont pas pu le rejoindre à Jérusalem-Est, interdits de séjour par le pouvoir israélien : ils seraient « *un danger pour la sécurité d'Israël* ».

Une nouvelle arrestation

Dans la nuit du mercredi 23 août, l'armée d'occupation est venue l'arrêter chez lui. Il a été entendu par un juge 20 minutes. Aucun élément d'une quelconque accusation ne lui a été signifié, on est dans le cadre d'un « dossier secret ».

Une condamnation inique : un déni de droit

Après 27 jours un tribunal israélien a placé Salah Hamouri en détention administrative pour 6 mois comme l'avait exigé, Avigdor Liberman, le ministre de la défense israélien.

Ni procès, ni motif, ni preuve : seulement l'arbitraire !

Qu'est-ce que la détention administrative (DA) ?

C'est le moyen qu'utilise l'État d'Israël pour enfermer les résistants palestiniens, sans motif, sur la base de supposés dossiers tenus secrets, pour des périodes de 6 mois renouvelées indéfiniment. Ils sont actuellement près de 500 dans ce cas dont des députés. Un enfant de 16 ans vient d'être placé pour 5 mois en DA.

Ce recours massif à la DA est illégal au regard du droit international.

Les prisonniers politiques palestiniens

Depuis 1967 plus de 850 000 Palestiniens ont été arrêtés par l'armée israélienne en toute illégalité au regard du droit international : arrestations arbitraires, détention administrative, conditions inhumaines de détention, torture, maltraitance médicale, arrestations d'enfants... à ce jour, ils sont aux alentours de 6000. La prison est utilisée comme une arme de guerre par Israël pour tenter de briser dès l'enfance la volonté du peuple palestinien de lutter pour la reconnaissance de ses droits nationaux.

Force doit revenir au droit international : ils doivent être libérés !

Salah Hamouri doit retrouver la liberté. Il doit pouvoir vivre à Jérusalem-Est avec sa femme et son fils.

L'arbitraire et le harcèlement dont il est victime doivent cesser.

La France a le devoir de défendre partout ses citoyens contre les injustices dont ils sont victimes, en Israël comme en Turquie. **Nous en appelons donc solennellement au chef de l'État pour qu'il intervienne avec force auprès des autorités israéliennes, comme il l'a fait récemment pour un journaliste français emprisonné en Turquie.**